

PROCES VERBAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2023 à 19 h 30

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, SERVAJEAN Yolande, PERSIGNY André, MORLANDET Marie-Christine, CHAUX Delphine, TRONCY Georges, CHARRIER Jérôme, BILLIEMAZ Gérard, DEMICHEL Nelly, Mr CAPITAN J.Paul

Était absent excusé : MM CHAUMENTIN Gilles,

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 28/03/2023
- Approbation Compte administratif et compte de gestion 2022 de l' Assainissement,
- Vote Budget primitif 2023 de l'assainissement
- Approbation compte administratif et compte de gestion 2022 de la Commune
- Vote des taxes directes locales,
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2023 pour la commune
 - délibération sur la fongibilité des crédits applicables au budget en M57
 - Questions diverses

Le Maire accueille et remercie les membres présents.

Le précédent Procès-verbal ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Conseil municipal après délibération :

APPROUVE par 12 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte administratif 2022 de l'assainissement et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de **4 126.24 €** et compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin à couvrir cet excédent sera affecté en totalité au compte 1068 .Pour l'investissement le déficit cumulé est de **99 770.31 €** qui se retrouvera dans le BP 2023 au C/001 en dépenses d'investissement.

APPROUVE à 13 voix pour, le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2022 qui est conforme au compte administratif de l'assainissement,

VOTE le BP 2023 à 12 voix pour et une abstention pour le budget assainissement qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à **50 738.24 €** et en section d'investissement dépenses et recettes à **1 017.514.91 €**

APPROUVE par 12 voix pour (Le maire ne participant pas au vote) le Compte administratif 2022 de la Commune et l'affectation du résultat. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de **320 091.06 €** mais compte tenu du besoin à couvrir de 215 909.22 € qui sera affecté au C/1068 il sera donc affecté au C/002 report en fonctionnement la somme de 104 181.84 €.

APPROUVE à 13 voix pour, le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2022 qui est conforme au compte administratif de la Commune,

VOTE à l'unanimité les taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti 30.29 % (Commune : 14.99 % + Département 15.30 %)
- Taxe foncière non bâti 36.04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.70 %

VOTE les subventions aux associations. Les membres de bureau de chaque association s'abstenant de voter.

Il est décidé :

-de prendre en charge la totalité du feu d'artifice pour la fête patronale soit 1400 € qui seront versés au Sou de l'École.

- Le Maire souhaite réfléchir à la possibilité que la Commune finance un repas de fin d'année pour les anciens de la Commune. Il faudrait définir les conditions.

L'association la Pétanque de Cordelle sera augmentée à 500 € + 1 coupe pour un challenge

La piscine pour l'école sera augmentée à 1800 € pour 2 classes

L'Association Sport Nature aura une subvention de 500 €

Il est noté que le Club ados (ex. Jacord) est en train de se reformer et quand cela sera officiel, il pourra leur être attribué une subvention.

VOTE le BP 2023 communal à l'unanimité qui s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes à **865 402.14 €** et en section d'investissement dépenses et recettes à **631 389.16 €**.

VOTE la fongibilité des crédits applicables au budget en M57

Le Maire rappelle que la plantation des fleurs se fera le samedi 6 mai 2023

Le président de la Copler, informe qu'une réflexion va être lancée pour la gestion par un organisme (l'UCPA) de la base d'aviron.

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire

P.CHATRE

La secrétaire de séance

M.C MORLANDET